

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DES PAYS DE LA LOIRE

Groupe de subdivisions de Laval
Cité administrative Saint Nicolas
BP 3875 - 53030 LAVAL CEDEX 9

Laval, le 4 janvier 2005

Rapport de l'inspection des installations classées

Objet : Société SAS NICODIS à Laval

La société SAS Nicodis à Laval a déposé en décembre 2003 un dossier de demande d'autorisation afin d'installer et d'exploiter une installation de distribution de GPL.

I - Présentation de l'établissement

La SAS Nicodis (Centre Commercial Leclerc) à Laval fait l'objet d'un arrêté d'autorisation n°96-1373 en date du 31 octobre 1996 pour exploiter une station de distribution de carburant automobiles.

Depuis cette date et pour satisfaire une demande de la clientèle, la société SAS Nicodis souhaite compléter son offre par la mise en place d'une installation de distribution de GPL constituée d'une cuve de stockage de GPL de 5 000 kg et d'un poste de distribution de GPL.

Suite à cette adjonction, la station de distribution de carburants sera composée comme suit :

- 3 îlots doubles faces en fonctionnement 24h/24
- 2 îlots doubles faces multi-produits ;
- 1 îlot double faces multi-produits distribuant aussi du GPL sur une de ses faces ;
- 2 îlots double faces distribuant du gazole pour les poids lourds.

II - Propositions de l'inspection des installations classées

La mise en place d'une installation de distribution de GPL est soumise à déclaration au titre de la nomenclature des installations classées pour les rubriques 1412.2.b (stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés) et 1414.3 (installation de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés).

Ces nouvelles installations doivent faire l'objet de prescriptions complémentaires notamment sur les conditions d'aménagement et d'exploitation.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à cette proposition de prescriptions complémentaires concernant la station de distribution de carburants concernée.